N° 126
Eté
2018

Bulletin de Liaison

AFTC Ile-de-France / Paris

Sommaire

Page 1
➤ Editorial

Pages 2
➤ De nouveaux GEM en Ile-de-France
➤ " Le Dit du mardi "

Pages 3
➤ Actualité de JAMO

Page 4
➤ Rapport GILLOT

Page 5
➤ Les CDCA

Pages 6
➤ Emploi accompagné : guide pratique
➤ Les 10 km de l'Hexagone

Page 7
➤ Rapport Taquet

Page 8
➤ Journée des Familles 2018

Directeur de la Publication
Thierry Derocles
Responsable de la Rédaction
Françoise Foret

Une page se tourne

Notre association, faut-il le rappeler, a été créée en février 1987.

Au cours de toutes ces années, son activité et les nombreuses actions qu'elle a menées ont fait l'objet d'une communication écrite auprès des adhérents : initialement simple page photocopiée, la « *Lettre d'information* » est devenue en 2004, avec huit pages imprimées, le « *Bulletin de Liaison* ».

Depuis quatorze ans, paraît régulièrement chaque trimestre un numéro essentiellement rédigé par les administrateurs avec parfois le concours de personnalités extérieures.

Tous ces articles ont rendu compte de l'évolution sociale liée au handicap - et au handicap cognitif en particulier - et de l'implication des militants de notre association pour que chaque victime, avec son entourage, bénéficie d'une solution adaptée à ses besoins et à ses aspirations.

Cependant, ce format quelque peu austère a vécu. Il ne témoigne pas véritablement de la réalité de l'engagement de l'association et ne répond plus aux attentes des adhérents ni aux exigences actuelles de la communication.

Aussi, le Conseil d'administration a-t-il décidé de donner un nouveau souffle à cette publication en la renouvelant totalement.

La périodicité deviendra semestrielle, avec une parution au début du printemps et de l'automne, en alternance avec celle de la revue de l'UNAFTC, « *Résurgences* », éditée en juin et en décembre.

Le nombre de pages sera porté à seize, l'impression sera en quadrichromie et les articles, enrichis d'illustrations, s'inscriront dans des rubriques.

D'un accès plus agréable, cette nouvelle formule trouvera sa place dans les divers lieux accueillant des personnes cérébro-lésées et leur famille et élargira ainsi le cercle des lecteurs.

Ce numéro du « *Bulletin de Liaison* » est donc le dernier sous la forme traditionnelle. Il renaîtra fin mars 2019 dans une version qui, nous l'espérons, contribuera à une meilleure diffusion de nos expériences et de nos connaissances et au renforcement de la cause que nous représentons et défendons.

Thierry Derocles

De nouveaux GEM en Ile-de-France !

Bonne nouvelle ! Alors que l'AFTC Ile-de-France / Paris avait sollicité l'ouverture d'un à deux GEM en 2018, elle vient de se voir accorder la création de quatre nouveaux !

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, qui les finance grâce au Fonds d'Intervention Régional, a en effet décidé, dans le cadre de son Plan Régional de Santé, d'accroître de façon significative le nombre de Groupes d'Entraide Mutuelle dans la Région. D'ici dix ans, tous les départements franciliens devraient donc être dotés de plusieurs GEM pour adultes cérébro-lésés, d'autant que l'ARS souhaite un certain rééquilibrage numérique entre ceux qui sont destinés aux adultes en situation de handicap psychique (55 actuellement) et ceux qui accueillent des adultes cérébro-lésés (seulement 9 jusqu'à présent).

Dans l'immédiat, forte de la confiance qui lui est ainsi faite, notre association s'est engagée à mettre en place d'ici la fin de l'année de nouveaux GEM à Cergy, Meaux, Nanterre et Pantin pour accueillir des blessés qui, du fait notamment de la difficulté des transports, ne pouvaient pas accéder aux GEM existants. Ainsi le GEM de Cergy desservira le Centre et l'Est du Val-d'Oise en complément du GEM Chez Godot, celui de Meaux le Nord de la Seine-et-Marne en complément du GEM La Brie, celui de Nanterre le Nord des Hauts-de-Seine en complément du GEM Le Cap, celui de Pantin le Centre et l'Est de la Seine-Saint-Denis en complément du GEM L'Astrolabe.

Le montage du GEM de Pantin est exemplaire des démarches à entreprendre. Avant même que ne soit signée la convention avec l'ARS, l'AFTC a pris contact avec les responsables de la Délégation départementale de l'ARS. Très vite elle s'est assurée du soutien de la municipalité dont elle a rencontré les élus à la Santé et à la Vie associative ainsi que la Direction en charge de la Santé. Par chance, le projet a été inscrit et accepté dans le premier Budget participatif de la ville. La Maison des Associations lui ouvre ses portes, le journal « Canal » ses colonnes et le Forum associatif un emplacement, le 8 septembre Place de la Pointe. La solidarité de l'APF a permis une première réunion d'information en juillet, une seconde aura lieu le 20 septembre. D'ores et déjà plusieurs familles sont prêtes à se mobiliser pour accompagner la création. Grâce à la mise à disposition provisoire de locaux municipaux, le GEM peut envisager ouvrir ses portes aux premiers adhérents en octobre.

Pour les GEM, le soutien qu'apporte l'AFTC est essentiel : information des familles et du réseau, identification des personnes concernées et des bénévoles, recrutement et formation de l'animateur(trice), ressources documentaires, parrainage et gestion temporaire jusqu'à la création de l'association d'usagers.

Dès leur ouverture, les GEM pourront intégrer l'Inter GEM et bénéficier du réseau déjà en place, des contacts et des ressources qu'il offre. De neuf GEM, le nombre des GEM participant à l'Inter GEM et parrainés par l'AFTC Ile-de-France / Paris passera donc à treize d'ici fin 2018 !

Une belle avancée qui suppose une forte mobilisation de notre association, de ses administrateurs mais aussi de tous ses adhérents ! Il est de la responsabilité de chacun de faire connaître et de soutenir ces nouveaux dispositifs qui rappelons-le, sont très souples, ne demandent aucune notification MDPH, favorisent l'entraide, les échanges entre pairs, les loisirs partagés et permettent aux personnes victimes de lésions cérébrales acquises de sortir de l'isolement.

Françoise Foret

Le Dit du mardi

Il s'agit d'un groupe de parole destiné aux adultes touchés par la cérébrolésion acquise d'un proche (conjoint, enfant, frère, sœur...).

Ce groupe étant ouvert, il n'y a aucune obligation de participer à chaque séance. Chacun vient quand il veut, quand il peut. L'accès est libre et gratuit, il est inutile de s'inscrire.

Le Dit du mardi apporte une écoute, un échange, de l'aide, de la compréhension, un partage, sans aucun jugement.

Les séances ont lieu un mardi par mois, de 14 h à 15 h 30, au 10 rue Erard - Paris 12ème.
Elles sont est animées par Eva Tazoupoulou, psychologue clinicienne.
L'accueil est assuré par Alexandra Beaufils (06 84 19 78 70)

Dates de réunion :
18 septembre - 16 octobre
20 novembre - 18 décembre

Actualité de JAMO
Jobcoaching Accompagnement Milieu Ordinaire

JAMO, une démarche d'emploi accompagné innovante

... qui développe de nouvelles modalités d'accompagnement pour permettre une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap cognitif dû à une lésion cérébrale acquise (LCA).

Pour mémoire, JAMO fait l'objet d'une expérimentation mise en oeuvre en partenariat entre l'AFTC Ile-de-France/Paris et LADAPT à Paris, dans les locaux de LADAPT à Belleville (Paris 11ème). Cette expérimentation bénéficie du soutien de l'ARS Ile-de-France et de la Fondation Malakoff Médéric Handicap. Elle a débuté en janvier 2017 et doit se dérouler jusqu'à fin 2019.

Les candidatures se font sur initiative des personnes souhaitant bénéficier de cet accompagnement.

JAMO à fin août 2018

• 2 accompagnateurs : une jobcoach et une psychologue neuropsychologue
• Candidatures : en priorité entre 20 et 40 ans
• Sur Paris et toute l'Ile-de-France
• Interventions :
  - Évaluation de la situation de la personne
  - Validation du projet professionnel
  - Recherche d'emploi
  - Maintien dans l'emploi et évolution
• 30 personnes accompagnées actuellement
• 76 % en pré-emploi et en emploi fin août 2018 (accès et maintien)

26 avril 2018, DUODAY et JAMO

Action européenne déployée en France en 2018 à l'échelle nationale sous l'impulsion de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, le DUODAY est une journée de rencontre entre une personne en situation de handicap et un collaborateur volontaire du secteur privé ou public.

Il s'agit de travailler ensemble. Le salarié présente son travail quotidien tout en le partageant avec la personne handicapée qui ainsi propose ses compétences, ses atouts, tout en démystifiant, de fait, l'image négative encore si prégnante du handicap.

Lors de ce DUODAY, le dispositif JAMO et tous ses bénéficiaires en recherche d'emploi, disponibles à cette date, ont participé à cette journée. Ainsi, sept personnes ont fait partie de l'aventure dans des secteurs aussi variés que le cabinet du Premier Ministre, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Croix Rouge Française et l'entreprise Yxime.

L'une de ces personnes a d'ailleurs été recontactée afin d'effectuer un remplacement de 3 mois durant la période estivale...

A suivre donc ! *www.duoday.fr*

Evolution du site JAMO

Dans le souci d'une meilleure visibilité, le site de JAMO a changé d'adresse, devenant :
www.jamo-jobcoach-handicap.org

A cette occasion il y a été mis en place un blog destiné à présenter des réflexions sur l'intégration professionnelle des personnes cérébro-lésées. Trois premiers textes y sont actuellement diffusés :

- Emploi et handicap : les conditions d'une intégration réussie

- Handicap et recherche d'emploi : 5 façons de muscler sa confiance en soi

- Réussir sa prise de poste avec un handicap cognitif : 5 raisons de bien se connaître

Paris Handicap et JAMO

Le tout nouveau site internet de la MDPH 75 *www.handicap.paris.fr* consacre une importante rubrique au travail des personnes en situation de handicap. Au sein de la rubrique sont notamment développées les informations essentielles pour l'emploi en milieu ordinaire de travail avec de nombreux liens utiles vers les services d'aide à la recherche d'emploi et d'accompagnement du travailleur handicapé. JAMO et le lien vers son site internet y figurent au titre des nouveaux dispositifs de soutien à l'insertion ou au maintien dans l'emploi.

Véronique Barani Jobcoach
Caroline Haranger Psychologue-Neuropsychologue

.....

JAMO
17 rue Robert Houdin - 75011 Paris
Tél : 07 55 65 94 74
Contact : jamo-aftc-ladapt@ladapt.net
Site web : www.jamo-jobcoach-handicap.org

Sécuriser les parcours, cultiver les compétences, préserver nos aidants : le rapport GILLOT

En juin dernier, Madame Dominique GILLOT, présidente du CNCPH, présentait son rapport sur la mission qui lui avait été confiée par les Ministres de la Santé et du Travail et par la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, sur la situation des personnes handicapées dans l'emploi et la conciliation du rôle d'aidant et de la vie professionnelle.

Se voulant très concret, ce rapport dresse d'abord un constat de la complexité et de la lenteur des parcours administratifs liées à la multiplicité des acteurs, des outils et des dispositifs ainsi que de l'inadaptation de nombreux dispositifs existants en matière d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap (PSH). Ensuite il formule les solutions préconisées pour les différentes situations analysées sous la forme d'une cinquantaine de recommandations très argumentées pour la plupart et structurées autour de quelques axes clés :

- Simplifier et dynamiser les parcours d'accès et de maintien en emploi des PSH

- Sécuriser les parcours en accompagnant efficacement les personnes et les employeurs

- Mobiliser les employeurs - considérés comme acteurs-clés de l'emploi des personnes handicapées - et les acteurs de l'insertion professionnelle des PSH au travers de mesures destinées à accroître leur efficacité.

Une partie importante du rapport - Tome 2 : « Préserver nos aidants : une responsabilité nationale » - fait par ailleurs un état des lieux de la situation des proches aidants et des besoins pour concilier leur rôle d'aidant et leur vie professionnelle, avec une trentaine de recommandations pour améliorer les différentes situations auxquelles ils sont confrontés.

Beaucoup de bonnes idées et de propositions intéressantes, souvent recueillies lors des nombreuses consultations de la commission GILLOT auprès des représentants associatifs des personnes handicapées, dont l'AFTC Ile-de-France / Paris, et aussi des acteurs du secteur public et du privé.

A noter à l'appui de la recommandation 36 (Tome1) : « Garantir l'accès du dispositif d'emploi accompagné au bénéfice des personnes avec des handicaps complexes, notamment des handicaps psychiques et cognitifs et des déficiences intellectuelles », le long développement consacré au « Jobcoaching : l'expérience de LADAPT et l'AFTC dans l'accompagnement des personnes avec des troubles cognitifs ». Une reconnaissance fort bienvenue à la veille de l'intensification de la mise en œuvre de l'emploi accompagné selon les règles de la loi Travail !

Un document très riche et très actuel, incontournable désormais pour la connaissance et l'évolution des problématiques professionnelles des personnes handicapées et des aidants. Le rapport GILLOT peut être téléchargé sur le site *handicap.gouv.fr.*

Jean-Michel Laborde

Mesdames, Messieurs les parents d'enfants handicapés,

Je souffre moi-même d'un handicap. Une des meilleures façons d'atténuer la gêne causée par celui-ci a été l'emploi de la dimension artistique : afin d'entreprendre une rééducation physique, jouer du piano est un excellent moyen de prendre le contrôle des ses mains, sans forcément penser « kinésithérapie ». Inutile de passer par une formation de solfège pour aborder le déchiffrage d'une partition : cela, je vous le concède, est dur et ennuyeux ! Ensuite, quand « le nouvel artiste » en exprimera la volonté, laissez-le composer des airs de musique ! Et s'il manifeste l'envie d'y ajouter des paroles, quelle que soit la langue qu'il emploie (Français, Anglais, Espagnol, Russe, Chinois ou Portugais...), ne le retenez surtout pas !

Pour ma part, j'ai appris la langue anglaise, avec les Beatles, je me suis tapé 16 au bac sans rien foutre et ma poésie (en Anglais) a retenu l'attention du directeur de la troupe de la Compagnie de l'Elan (j'ai dû reprendre maintes fois mon poème « Above the Sky », qui a d'ailleurs séduit un certain Rick, aux USA !).

L'art est un des meilleurs moyens d'expression pour les personnes handicapées.

Michel Endelstein

De nouvelles instances départementales : les CDCA

La Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, adoptée en décembre 2015, prévoit de renforcer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans les départements.

A cette fin, a été institué dans chaque département un Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) qui se substitue au Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Ces CDCA sont investis de plusieurs missions :

- Consultation pour avis sur les documents relatifs à la conduite des politiques de l'autonomie dans le département,

- Information sur le contenu et l'application du Plan départemental de l'habitat, du Programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et des Schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées dans le département,

- Formulation de recommandations pour le respect des droits et la bientraitance des personnes âgées et handicapées dans le département, pour le soutien et la valorisation de leurs proches aidants et pour la bonne prise en charge des questions éthiques,

- Etablissement d'un rapport sur la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département en vue notamment d'une transmission au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) et à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonome (CNSA).

Les CDCA sont des organes consultatifs et non décisionnels. Ils sont présidés par le président du Conseil départemental et rassemblent l'ensemble des acteurs concernés par la politique de l'autonomie dans le département.

L'AFTC Ile-de-France / Paris y a des représentants titulaires, comme elle en avait dans les CDCPH : Martine Laborde (75), Danielle Fagot (77), Brigitte Raffalli (78), Marie-Paule Mansour (92), Françoise Foret (93), Michèle de Préaudet (94).

Chaque CDCA est constitué de deux Formations spécialisées, pour les questions concernant l'une les personnes âgées, l'autre les personnes handicapées.

Alors que les CDCPH qu'ils remplacent ne s'étaient guère réunis, plusieurs réunions plénières ont déjà eu lieu depuis la mise en place des CDCA, fin 2017/ début 2018 : certaines furent consacrées, en Seine-Saint-Denis par exemple, à la présentation des moyens mis en œuvre dans le département par l'ARS en faveur des personnes handicapées, au bilan 2017 de la MDPH ou la politique d'action sociale de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Des groupes de travail ont été constitués qui, selon les cas, regroupent ou non les deux Formations pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Ils concernent la plupart du temps le logement et l'habitat inclusif, les transports et la mobilité, les aidants, l'accès à l'information et les démarches administratives, la communication, le vieillissement, etc...

Les débuts de ces nouvelles instances sont plutôt prometteurs, dans la mesure où les thématiques abordées traitent directement de la vie quotidienne et du devenir des personnes concernées, ce qui distingue les CDCA des Conseils Territoriaux de Santé (CTS), mis en place de son côté par l'ARS, aux problématiques plus médicales. Espérons que l'ambition des différents partenaires et leur réel souci d'efficacité ne se heurteront pas à la faiblesse des moyens mis à leur disposition et à la limite de leur force militante !

Françoise Foret

Prochaine rencontre
AFTC Ile-de-France / Paris

Assemblée plénière

" Le rôle et la place des Aidants familiaux"

Conférence-débat animée par
Jean Ruch

Samedi 24 novembre 2018

68 rue des Plantes - 75014 Paris

Emploi accompagné : guide pratique

En août 2016 l'article 52 de la loi dite Travail instaurait la reconnaissance de l'Emploi accompagné (EA), concept novateur dans le paysage des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'article 52 fut rapidement suivi de décrets, arrêtés et circulaires d'application précisant les contours et modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif légal. Douze mois plus tard un appel à candidatures était lancé par les différentes ARS régionales dont le résultat fut de sélectionner une 1ère vague de 53 dispositifs agréés dans tout le pays, spécialisés sur le public « psy », afin de concentrer les moyens financiers limités définis pour le lancement de l'EA sur le public des personnes ayant un handicap psychique, nombreux et particulièrement exclu du travail. En agissant de la sorte les autorités compétentes étaient conscientes de l'existence d'autres dispositifs de type emploi accompagné (une cinquantaine) antérieurs à la loi Travail, dont JAMO, parfois actifs de longue date et souvent financés sur fonds publics, fonctionnant selon des modalités ou méthodologies diverses suivant les spécificités des publics accompagnés et des types de handicap.

Soucieux de préparer de futures convergences entre tous les dispositifs d'emploi accompagné en vue de la pérennisation de leur financement et de leur développement sur tous les publics en situation de handicap relevant de l'emploi accompagné et sur tout le territoire national, les tutelles et financeurs de l'EA ont publié au printemps dernier, en coopération avec le CFEA (Collectif National pour le Recherche et la Promotion de l'Emploi Accompagné, dont l'AFTC Ile-de-France / Paris est membre), un « Guide pratique de l'emploi accompagné ». Très complet, ce document - après un intéressant préambule sur les origines et les objectifs qui sous-tendent la méthodologie de l'emploi accompagné - fait une synthèse des caractéristiques de ce nouveau mode d'accompagnement à l'emploi en milieu ordinaire, qu'il s'agisse des bénéficiaires et des gestionnaires, du cahier des charges pour candidater aux futurs AAC des ARS – financeurs pour l'Etat – et des caractéristiques méthodologiques. Y sont également réunis tous les textes légaux et administratifs gouvernant ce dispositif.

On peut se procurer cet intéressant document sur *handicap.gouv.fr* ou sur le site de la CNSA.

Jean-Michel Laborde

Les 10 km de l'Hexagone : courir pour informer

Le dimanche 24 juin 2018 a eu lieu, pour la quatrième année consécutive, l'événement sportif et solidaire national : « Les 10 km de l'Hexagone ».

A Paris,sur le site majestueux de l'Hippodrome d'Auteuil, 2 500 coureurs se sont rassemblés, des plus aguerris aux "sportifs du dimanche".
En nombre croissant, les personnes cérébro-lésées sont également présentes, en courant mais aussi en contribuant bénévolement à l'organisation. Merci à Christophe, Antoine, Charles, Boris...

Du vendredi au dimanche, le stand UNAFTC - AFTC IdF/Paris reçoit des visiteurs : jeux, dossards... Tout est orienté vers la découverte de la cérébro-lésion. Certains des participants nous ont repérés les années précédentes et manifestent leur envie de courir pour nous représenter. Et par ailleurs, nous avons recueilli plusieurs témoignages de personnes victimes, ou de proches, sur la cérébro-lésion.

Autre aspect non négligeable : une partie de l'inscription de chaque participant à la course est reversée à notre association.

Il s'agit d'un événement qui tend et doit se développer en amont. Cette année, nous avons bénéficié de nouveaux soutiens comme par exemple celui du lycée Galilée de Gennevilliers. Mr Salaün, professeur de sport, et ses élèves se sont engagés dans un projet pédagogique associant course et prévention de la commotion cérébrale. Dans ce cadre, nous sommes intervenus auprès des lycéens pour une information sur les fonctions cérébrales. Les lycéens ont été très réceptifs et présents dès 7 h le jour de la course. Merci à eux !

Un coup de coeur également pour Sylvaine, adhérente de notre association, qui a mobilisé enfants et petits enfants, soit 15 membres de sa famille, et à Sandrine du CRFTC qui a contribué au rayonnement de cette journée.

Nous devons tous mesurer le bénéfice de cette action pour populariser notre cause et bénéficier du soutien des sportifs.

Alors, à l'année prochaine!

Brigitte Raffalli

Rapport Taquet

En mai 2018, Adrien Taquet, député, et Jean-François Serres, membre du Conseil Economique Social et Environnemental, ont remis au Premier ministre et à la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées un rapport de 293 pages intitulé : « Plus simple la vie, 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap » que l'on peut consulter sur le site www.gouvernement.fr.

Les membres de la Commission des Droits et de L'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de Paris ont souhaité réagir, dans une motion adoptée le 26 juin, aux valeurs qui sous-tendent le rapport ainsi qu'aux propositions qui concernent directement le fonctionnement de la CDAPH.
Nous la résumons ici.

S'ils saluent et partagent un certain nombre des propositions, en particulier l'allongement, voire l'attribution d'ouverture de droits à vie pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer positivement, ou encore l'ouverture de la prestation de compensation du handicap à l'aide à la parentalité, ils expriment leur interrogation vis-à-vis de propositions qui, si elles peuvent apparaitre porteuses de simplification, mettraient en péril les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et celles de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010.

Les membres de la CDAPH de Paris souhaitent témoigner du rôle actuel des CDAPH qui représentent une véritable avancée en termes de citoyenneté des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elles sont composées non seulement de représentants du Conseil départemental, des services de l'État (ARS, Académie, etc.), des organismes de protection sociale (CAF, CPAM, etc.), des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves, mais aussi de représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles qui assistent très assidûment à toutes les séances. Les CDAPH sont indépendantes dans leurs choix et leurs décisions.

A la CDAPH de Paris (comme dans les autres départements), un véritable dialogue s'engage lors des réunions hebdomadaires entre les participants et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui présente les situations qu'elle a préalablement analysées. La confiance mutuelle, la transparence et le croisement des regards font de la Commission un espace d'écoute et de décision partagée au service des personnes en situation de handicap dont les besoins sont toujours au centre des débats. Tous les types de situations y sont mis à l'ordre du jour, amenant à affiner les procédures et à construire parfois une jurisprudence sur laquelle reposeront les décisions ultérieures.

La proposition 27 du rapport Taquet, qui tend à déléguer le pouvoir de décision « pour les cas les plus simples » à l'équipe pluridisciplinaire, au médecin du travail et/ou à l'Education nationale, « afin de recentrer le rôle de la CDAPH sur l'examen des situations les plus complexes », reviendrait à vider de tout sens le travail et le rôle de cette instance. Les membres de la CDAPH de Paris considèrent que les CDAPH doivent rester maîtresses de leur ordre du jour et de leurs décisions, que chaque type de situation doit continuer à y être traité, que le droit des personnes à être auditionnées par la Commission doit être préservé et encouragé, quels que soient leurs besoins et leurs demandes, et que l'adoption de cette proposition conduirait à une régression en terme de droits, de citoyenneté et risquerait de réduire les décisions à une formalité administrative au détriment de la dimension humaine.

Françoise Foret

Janine PETITE, psychologue, qui fut administratrice de notre association, s'est éteinte le 24 août 2018.

Femme de cœur et militante fidèle, Janine s'est dévouée à la cause des personnes handicapées victimes de lésions cérébrales. Pendant de longues années, elle anima des groupes de parole pour les blessés et fut à l'écoute des familles qu'elle recevait régulièrement lors des permanences de l'AFTC.

Nous n'oublierons ni sa sensibilité, ni sa disponibilité, ni son engagement bénévole à nos côtés tout au long de ces années. Nous perdons avec elle une amie très chère.

Les membres du Conseil d'administration présentent à sa famille et à ses amis toutes leurs condoléances.

La Journée des Familles 2018

Une guinguette est le nom qu'on donne aux cabarets des environs de Paris et d'autres villes, et où le peuple va boire et se réjouir les jours de fête (dictionnaire Littré 1863-1877).

Les familles de l'AFTC IdF / Paris se sont retrouvées cette année pour la 3ème fois à la « Guinguette de l'île du Martin-Pêcheur » pour notre réunion d'été le 16 juin.

Cette guinguette est située à Champigny-sur-Marne, au bord de la Marne, sur une île.

Dans les années 70 les « Zazous » y apportaient leurs instruments de musique pour faire danser les amoureux du swing. En 1993, l'île rachetée, le nouveau propriétaire ouvre les portes de la Guinguette au public, on y accède grâce à un radeau « maison », devenu le symbole du lieu.

Tout a changé ! La Guinguette s'est agrandie, le jardin a été aménagé avec des kiosques et l'accès se fait depuis 2002 par une passerelle piétonne parfaitement accessible aux PMR ! Elle est devenue un grand établissement convivial et a acquis une belle renommée.

Nous étions donc 72 adhérents de l'AFTC IdF / Paris réunis pour commencer par un apéritif dehors et ensuite un déjeuner à l'intérieur entre le jardin et la Marne, en musique grâce au piano de notre musicien.

Tout le monde est bien arrivé, le covoiturage a bien fonctionné, il faisait un beau temps de début d'été.

Là, « au bord de l'eau », comme dans la chanson de Jean Gabin, « Quand on se promène au bord de l'eau, comme tout est beau, on a le cœur plein de chansons » et ce fut vrai ! Josiane et Claire nous ont magnifiquement interprété de très belles chansons et leur talent nous a tous impressionnés. Un moment vraiment très agréable.

Certains ont dansé accompagnés par le musicien ou la sono, on a même vu des virtuoses ! Reine, venue de loin, a entraîné des timides qui se sont laissé faire ! D'autres, heureux de se retrouver ont échangé des nouvelles, bavardé, un vrai moment de détente dans la verdure.

Toutes les occasions de convivialité chaleureuse sont les bienvenues, sachons en profiter !

Martine Laborde

20e anniversaire

du Centre de suivi et d'insertion pour enfant et adolescent après atteinte cérébrale acquise

Colloque organisé par
CRFTC et Hôpitaux de Saint-Maurice

« Accompagner les enfants après une lésion cérébrale acquise Partenariats en Ile-de-France »

Vendredi 12 octobre 2018

Inscription à télécharger sur
www.crftc.org

Sorti au Cinéma, le 29 août

« BONHOMME »

un film de Marion Vernoux

Synopsis

La vie de Piotr et Marilyn, jeune couple de banlieue, va être bouleversée suite à un accident de voiture. Traumatisé crânien, Piotr, s'il garde son physique avantageux, n'a plus toute sa tête : tantôt matou apathique, tantôt fauve en rut à l'hyper sexualité débridée.

Pour Marilyn, convaincue que son amour peut le sauver, c'est le début d'une épopée menée vaille que vaille et cul par-dessus tête.

Distribution

Nicolas Duvauchelle (Piotr)
Ana Girardot (Marilyn)
Béatrice Dalle (Annick)
François Rollin (Dr Bensoussan)

Pour nous contacter

Courrier : AFTC IdF / Paris
8 rue Maria Helena Vieira da Silva
75014 Paris

Téléphone : 01 40 44 43 94
Télécopie : 01 40 44 43 58
E-mail : aftc.idf@wanadoo.fr